



Fonds régions et ruralité (FRR)

Volet 2 – Soutien à la compétence de
développement local des MRC

Rapport d'activité 2022

Adopté le 22 mars 2023
Résolution numéro 2023-03-086

1. INTRODUCTION

Le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional est une mesure par laquelle le gouvernement du Québec confie à chacune des MRC une enveloppe financière pour lui permettre d’investir dans des mesures structurantes et adaptées pour son territoire, notamment dans les domaines suivants :

- la réalisation de leurs mandats au regard de la planification de l’aménagement et du développement;
- le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- la promotion de l’entrepreneuriat, le soutien à l’entrepreneuriat et à l’entreprise;
- la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique ou environnemental;
- l’établissement, le financement et la mise en œuvre d’ententes sectorielles de développement de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d’autres partenaires;
- le soutien au développement rural.

Pour l’année 2022-2023, l’enveloppe du Fonds régions et ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional confiée à la MRC de L’Érable est de 1 300 531 \$.

Pour bénéficier de cet appui financier, la MRC de L’Érable doit annuellement adopter ses priorités d’intervention, une politique de soutien aux entreprises et une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Les priorités et les diverses politiques ont été adoptées lors de la séance du conseil des maires du 20 avril 2022 et sont disponibles sur le site internet de la MRC de L’Érable (<http://www.erable.ca/mrc/administration/fonds-de-la-mrc>).

2. PRIORITÉS D’INTERVENTION 2022-2023

En fonction des enjeux identifiés par les Municipalités et par la MRC, ainsi que ceux en regard de la vitalité des territoires, six grandes priorités autour de la qualité de vie de nos milieux peuvent être soulignées.

1. Assurer le maintien et l’évolution de l’aménagement du territoire et son développement ;
2. Mettre à la disposition des municipalités des services qu’elles pourront partager et dont elles auront manifesté le besoin ;
3. Soutenir le développement des entreprises par des services professionnels adaptés aux besoins et réalités du milieu des affaires ;
4. Favoriser le développement des communautés locales et la réalisation de projets structurants ;
5. Conclure des partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional pour le développement du territoire ;
6. Assurer le maintien et soutenir diverses actions favorisant le développement des milieux.

Assurer le maintien et l'évolution de l'aménagement du territoire et son développement

La MRC de L'Érable a consacré un montant de 130 345 \$ du FRR afin de réaliser ses mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire. Ces actions consistent notamment au suivi et à la mise en œuvre du schéma d'aménagement révisé du territoire et le développement de la géomatique.

Ces mandats visent à assurer la conformité des plans et des règlements d'urbanisme des municipalités, apporter un soutien technique et professionnel aux municipalités locales en matière d'aménagement du territoire, soutenir les municipalités par des outils de géomatique et une cartographie appropriée (maintien à jour des matrices graphiques), et modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé lorsque nécessaire.

Voici quelques données :

- 19 demandes de modifications réglementaires afin de s'assurer de la conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;
- 6 demandes d'autorisation à la CPTAQ (tel que le prévoit la LPTAA, la MRC a transmis son avis) ;
- 4 dossiers demandant l'avis de la MRC concernant les dérogations mineures ont été traités ;
- 20 dossiers d'entretien de cours d'eau pour une longueur totale de 9 935 mètres linéaires ;
- 17 dossiers d'obstructions (castors) ;
- pour les 11 municipalités du territoire, le service d'aménagement a amorcé l'analyse des espaces vacants disponibles et des besoins en espaces, et ce, dans un objectif de connaître les besoins d'agrandissement des périmètres urbains des municipalités et planifier les futures demandes d'exclusion ;
- dans le cadre du projet pilote – Ferme 59, visant la construction de résidence en lien avec des projets agricoles à temps partiel :
 - 5 rencontres du comité régional agricole (CRA) ont été organisées ;
 - 10 dossiers ont été présentés et analysés. De ce nombre, 9 dossiers ont été acceptés et 1 dossier refusé.

D'autres actions ont aussi été réalisées :

- Pour les municipalités - Accès aux données géomatiques directement sur le serveur de la MRC, ce qui permet une mise à jour quotidienne des projets cartographiques ;
- Mise à jour cartographique des terrains vacants et des permis émis depuis les 10 dernières années pour les 11 municipalités ;
- Classification cartographique de cours d'eau VS fossé sur $\pm 20\%$ du territoire de la MRC.

Mettre à la disposition des municipalités des services qu'elles pourront partager et dont elles auront manifesté le besoin

L'équipe de L'Érable Tourisme et culture, installée au Carrefour de l'érable, est formée de quatre employés à temps plein et trois autres à temps partiel. Les entreprises et événements touristiques et culturels de même que les municipalités peuvent compter sur leur soutien afin de promouvoir les attraits et favoriser la venue des visiteurs et touristes de même que le développement de cette industrie. Une somme de 85 000 \$ du FRR a été consacrée au maintien de ce service.

Parmi les réalisations en promotion touristique 2022 :

- Le bureau d'information touristique a répondu à 1300 demandes d'information.
- Promotion et distribution du magazine de destination, conçu en 2021, mettant en valeur les partenaires touristiques et ajout d'un encart pour présenter nos « P'tits nouveaux 2022 » (6 400 copies).
- De nombreuses campagnes de promotion dont Adwords et « Quoi faire cet été au Québec »
- Augmentation de 46 % du nombre de sessions sur le site Web comparativement à 2021.

Transport collectif

Le transport collectif regroupe l'ensemble des activités, soit le transport régulier et le transport adapté. Ce service de la MRC de L'Érable a enregistré une augmentation de 12 % pour le transport régulier soit 28 164 déplacements. La hausse est plus marquée pour le transport adapté alors que 23 399 déplacements ont été réalisés soit 29 % de plus qu'en 2021.

Cette popularité du service a nécessité l'ajout de véhicule afin de répondre à la demande. Afin d'être plus efficace, la MRC a mis en ligne une plateforme pour les achats de billets et le suivi réel des véhicules.

Une somme de 156 409 \$ du FRR a été affectée au maintien de ce service. Deux employés y sont dédiés.

Patrimoine bâti

En 2022, la MRC de L'Érable a procédé à l'embauche d'un historien pour le département de tourisme et culture, afin de réaliser l'inventaire du patrimoine bâti du territoire. En tant qu'agent de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, il apportera son soutien à plusieurs projets.

Le projet d'inventaire a été amorcé de même que l'élaboration d'un règlement de démolition visant à protéger les immeubles patrimoniaux. Un investissement de 83 006 \$ du FRR sur trois ans, de 2022 à 2024, permettra de mener à terme le projet d'inventaire et de rendre conforme la réglementation en matière de patrimoine sur le territoire de la MRC.

Soutenir le développement des entreprises par des services professionnels adaptés aux besoins et réalités du milieu des affaires

La MRC de l'Érable a investi une somme de 470 000 \$ au fonctionnement des différents services de développement économique et social. La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat, et le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle dans les domaines agroalimentaire, agricole, économique (manufacturier, commerce et service), et social sont les actions soutenues par ce montant du FRR. Huit employés ont travaillé au sein de ce service afin de soutenir les projets mis en place.

Le début de l'année a été marqué par les nouvelles modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), mis sur pied par le gouvernement en période de pandémie, et la poursuite de ce dernier. Les entreprises éligibles à un pardon de prêt ont pu compter sur l'appui de la MRC de L'Érable pour s'assurer de leur éligibilité et ainsi voir le solde de leur prêt diminué ou rayé.

Au cours de l'année, une démarche de réflexion sur une nouvelle offre de service a été amorcée et favorise une approche en entreprise avec une vision 360° englobant un accompagnement sur l'ensemble des sphères de l'entreprise.

En 2022, 20 dossiers présentés au comité d'investissement ont permis de déboursés de prêts et subventions représentant 770 000 \$ pour des investissements de 4.5 millions \$. Le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds local de solidarité (FLS), le PAUPME ainsi que le Fonds Jeunes promoteurs sont des outils financiers qui ont permis de soutenir la réalisation de projets d'entreprise sur le territoire et créer et maintenir des emplois.

L'ensemble des clients de Développement économique de L'Érable ont investi, en 2022, 5 130 542 \$ lors de la réalisation de 27 dossiers qui ont créé ou maintenu 150 emplois.

Favoriser le développement des communautés locales et la réalisation de projets structurants

Le Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes a repris en mains le dépanneur qui avait fermé ses portes en 2021. Il a profité d'une aide financière de 104 000 \$ du FRR pour redonner ce service de proximité aux résidents et même bonifier les services offerts. La mobilisation citoyenne a été au cœur de ce projet structurant pour la municipalité.

De son côté, la municipalité de Villeroy souhaitait diversifier l'offre de loisirs que ses résidents disposent et a présenté un projet en ce sens. Un montant de 50 739 \$ leur est réservé pour sa réalisation.

La municipalité de Saint-Ferdinand souhaitait offrir davantage de commodités aux adeptes du dek hockey par la construction d'abris pour les joueurs et l'installation d'un tableau indicateur. Une aide financière de 13 040 \$ a été versée.

Conclure des partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional pour le développement du territoire

Les cinq MRC du Centre-du-Québec ont prolongé l'entente sectorielle de développement bioalimentaire en partenariat avec le MAPAQ, l'UPA et le MAMH. Ainsi, la MRC de L'Érable contribuera à cette entente pour un montant de 4 843 \$ pour l'année 2023-2024.

De plus, les cinq MRC du Centre-du-Québec avec la Table des MRC et le MAMAH ont signé une nouvelle entente sectorielle de développement pour la concertation régionale qui sera en vigueur jusqu'en 2025. L'objectif de cette entente est de mettre sur pied une démarche et des activités de concertation régionale pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement du Centre-du-Québec. La MRC de L'Érable y contribuera pour une somme totale de 77 052 \$ échelonnée sur une période de trois ans.

Assurer le maintien et soutenir diverses actions favorisant le développement des milieux

Développement social

La conseillère au développement des communautés, intégré à l'équipe du développement du territoire, a été particulièrement active auprès de huit municipalités afin de les soutenir dans

l'élaboration d'une nouvelle politique familiale et Municipalité amie des aînés. Mise à jour des données statistiques des municipalités, portraits des services et activités sur leur territoire, consultations auprès des familles et des aînés ont été en amont de la réflexion autour des plans d'action qui seront rédigés en 2023.

D'autre part, les acteurs du milieu ont été sollicités afin de concevoir un plan d'action identifiant les priorités en matière d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration. La MRC procédera à l'embauche d'un chargé de projet en 2023 afin de mettre en œuvre le plan d'action.

Entente de développement culturelle

Dans son désir de développer l'offre culturelle, MRC de L'Érable poursuit les actions inscrites à l'entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications. Un montant de 35 000 \$ a été investi par la MRC dont 30 000 \$ provenait du FRR alors que le ministère a octroyé un montant de 60 475 \$. D'autres partenaires ont aussi contribué au rayonnement de la culture pour une somme totalisant 21 295 \$.

Réalisations culturelles les plus importantes :

- Soirée Ébullition culturelle, où le public a pu créer collectivement afin de souligner le lancement de la Politique culturelle.
- Mise sur pied du Chemin des Créateurs mettant en valeur les artistes et les artisans des métiers d'art.
- Programmation d'expositions et d'ateliers de médiation culturelle pour tous les âges (jeunes, aînés, immigrants, etc.)
- Cabarets jeunesse pour offrir une première expérience de scènes professionnelles à de jeunes musiciens.
- Mise sur pied d'un parcours d'œuvres d'art au sein de toutes les municipalités.

6. BILAN FINANCIER

Une enveloppe budgétaire de 1 300 531 \$ a été allouée à la MRC de L'Érable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

BILAN DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ Au 31 décembre 2022

REVENUS:

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2020-2021	1 259 902 \$	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2021-2022	1 300 531 \$	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2022-2023	1 300 531 \$	
Montant reporté de 2020	140 278 \$	
Intérêts générés	437 \$	
Total des revenus:		4 001 679 \$

DÉPENSES:

Montants versés 2020	848 378 \$	
Montants versés 2021	1 005 309 \$	
Montants versés 2022	1 137 980 \$	
Total des dépenses:		2 991 667 \$
Sommes disponibles au 31 décembre 2022		1 010 012 \$